

Etude sur les familles avec enfant(s) sans abri : quels besoins pour une offre en logement adapté ?

Webinaire POS-Occitanie

10 juin 2022



L'étude que la DREETS Occitanie a commanditée auprès du cabinet FORS part d'un double constat :

- Celui d'une saturation des dispositifs traditionnels d'accueil, d'hébergement et de logement face à l'accroissement constant d'un besoin d'un chez soi pour les familles ;
- Celui des dispositifs particulièrement inadaptés aux besoins de ces ménages, lesquels sont articulés sur l'urgence comme hôtel et hébergement d'urgence dont toutes les études montrent les conséquences néfastes sur les conditions de vie et d'épanouissement des enfants. Ces dispositifs d'urgence étant surtout conçus pour accueillir une population d'hommes isolés, ils ne sont pas adaptés aux besoins des familles renforçant ainsi l'instabilité des parcours et in fine le non recours pour ces familles.

Les objectifs de l'étude



- Un besoin de connaissance, avec la **réalisation d'un diagnostic auprès d'un panel de familles concernées**



- **L'élaboration de recommandations** visant à adapter et développer une offre de logement et d'accompagnement qui réponde au plus proche des besoins des familles

Le besoin de connaissance s'articule autour

- Du recueil des données quantitatives et statistiques disponibles
- D'une meilleure connaissance qualitative des parcours, des besoins, des difficultés des familles sans abri mais aussi et surtout de leurs aspirations.

L'élaboration de recommandations

qui s'inscrivent dans la droite ligne de la **politique du logement d'abord**.

Périmètre de l'étude et méthodologie

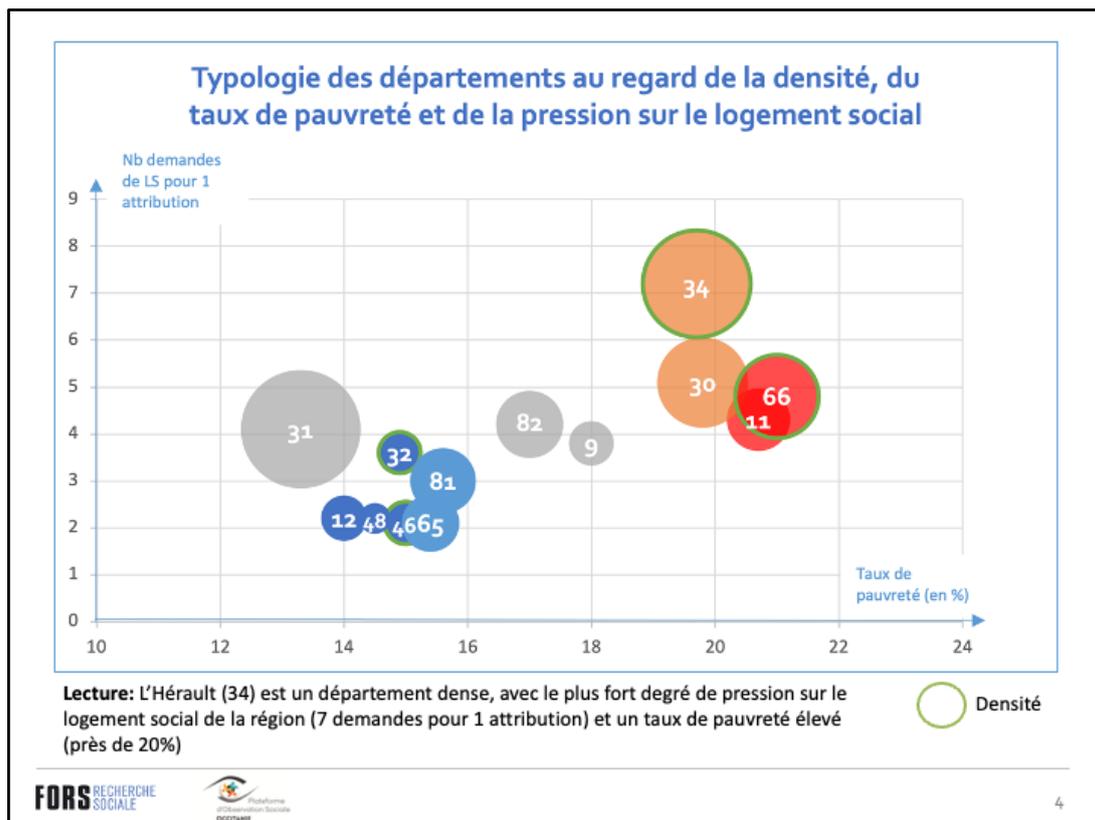
- ✓ Une étude centrée sur les familles avec enfant(s) sans domicile avec des droits ou susceptibles d'avoir des droits à court/moyen terme pour l'accès au logement

- ✓ Une analyse statistique des familles sans domicile en demande d'un logement social en région Occitanie

- ✓ Une enquête qualitative sur 4 départements (Gers, Hérault, Lot, Pyrénées Orientales) présentant des entretiens
 - ✓ Auprès des DDETS, des SIAO...
 - ✓ Auprès d'associations gestionnaires de structures d'hébergement
 - ✓ Semi-directifs auprès de 19 familles avec enfant(s)

Le périmètre de l'étude exclut a priori les familles demandeuses d'asile ou celles vivant en bidonvilles

Les familles sans droit ni titre mériteraient à elles seules une étude spécifique mais leur situation administrative les exclut au regard de la réglementation à l'accès au logement et font l'objet de politiques spécifiques.



Les 4 départements choisis présentent des caractéristiques différentes en matière de densité de population, de taux de pression sur le logement social et de taux de pauvreté.

- Les Pyrénées-Orientales sont un département mixte en termes de territoires (agglomération de Perpignan et zones rurales), qui présente le taux de pauvreté le plus élevé de la région et une pression relativement importante sur le logement social.
- L'Hérault est un département fortement urbanisé (métropole de Montpellier), avec le plus fort degré de pression sur le logement social de la région, et un taux de pauvreté élevé.
- Le Gers est un département rural, avec un taux de pauvreté moyen mais une pression sur le logement social relativement élevée.
- Le Lot est un département rural avec un taux de pauvreté moyen et une faible pression sur le logement social.

ANALYSE STATISTIQUE
des familles sans domicile en Occitanie

71 550 familles avec enfant(s) en demande de logement social
(48% des demandeurs)

Près de 13 000 familles en situation de précarité de logement
(18% de l'ensemble des familles en demande de logement)

Parmi les demandeurs de logement social, les familles avec enfant(s) sont, moins souvent que les autres, en situation de précarité de logement

71 550 familles avec enfant(s) en demande de logement social
(48% des demandeurs)

Près de 13 000 familles en situation de précarité de logement
(18% de l'ensemble des familles en demande de logement)

Plus de 2 300 familles sans domicile
(au sens de l'Insee)

- ✓ 482 à la rue / sans abri
- ✓ 757 en habitat précaire (hôtel, camping, habitat mobile, squat)
- ✓ 1073 familles hébergées en structure

71 550 familles avec enfant(s) en demande de logement social
(48% des demandeurs)

Près de 13 000 familles en situation de précarité de logement
(18% de l'ensemble des familles en demande de logement)

Plus de 2 300 familles sans domicile
(au sens de l'Insee)

- ✓ 482 à la rue / sans abri
- ✓ 757 en habitat précaire (hôtel, camping, habitat mobile, squat)
- ✓ 1073 familles hébergées en structure

Près de 2 200 familles en logement temporaire

- ✓ 372 en résidence sociale
- ✓ 1822 en logement temporaire

71 550 familles avec enfant(s) en demande de logement social
(4,8% des demandeurs)

Près de 13 000 familles en situation de précarité de logement
(18% de l'ensemble des familles en demande de logement)

Plus de 2 300 familles sans domicile
(au sens de l'Insee)

- ✓ 482 à la rue / sans abri
- ✓ 757 en habitat précaire (hôtel, camping, habitat mobile, squat)
- ✓ 1073 familles hébergées en structure

Près de 2 200 familles en logement temporaire

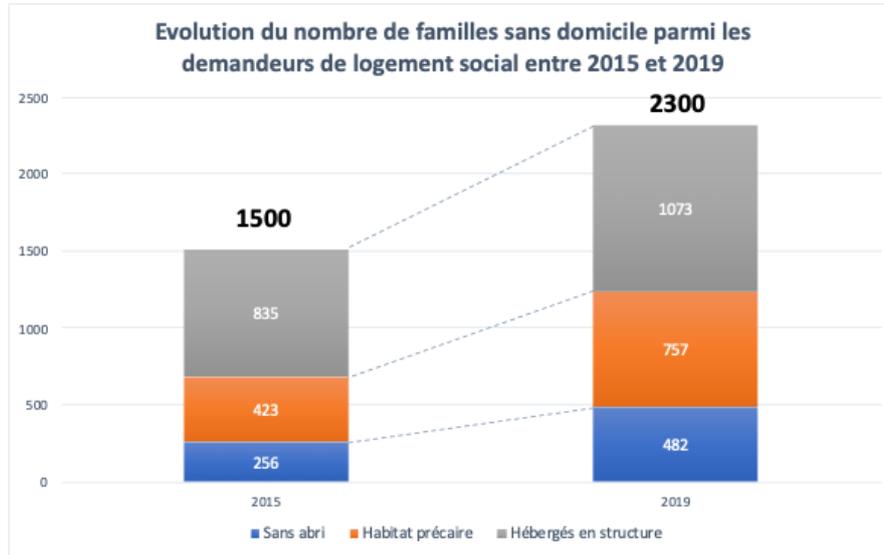
- ✓ 372 en résidence sociale
- ✓ 1822 en logement temporaire

8400 familles hébergées chez des tiers

- ✓ dont la moitié hébergées par leurs parents

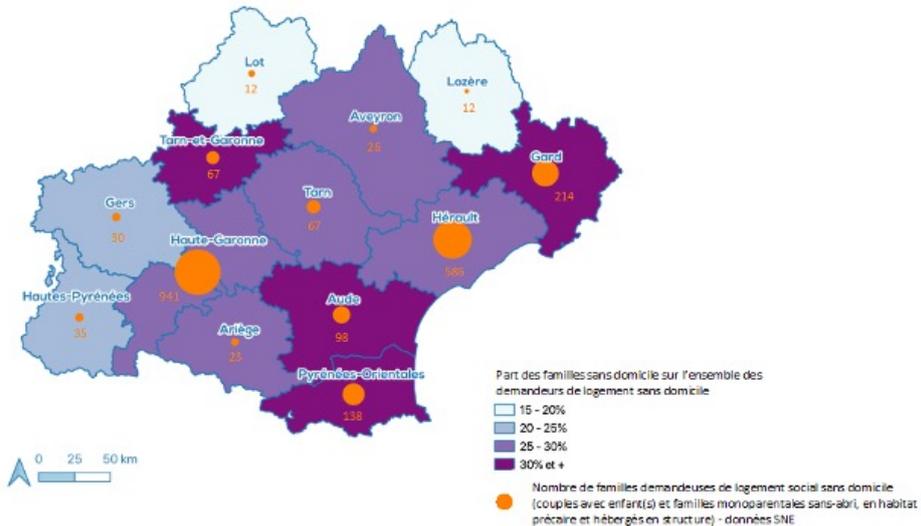
Indiquons par ailleurs que 672 demandes de logement social étaient formulées par des familles avec enfant(s) en procédure d'expulsion locative, et donc en risque de se retrouver sans domicile, et 1 976 par des familles avec enfant(s) en logement indigne.

Une augmentation des familles sans domicile de +50% en 4 ans



Source : Infocentre SNE 2015 et 2019, traitement FORS-
Recherche sociale

Une concentration plus importante sur les départements urbanisés



Source : Infocentre SNE 2019, traitement FORS-Recherche sociale

FORS RECHERCHE SOCIALE



On retrouve les familles avec enfant(s) sans domicile en demande de logement social **essentiellement dans les départements les plus urbanisés** et aux populations les plus précaires, sans doute principalement dans les villes, qui concentrent les populations vulnérables, mais également l'offre de services et d'accompagnement à destination de ces populations (Toulouse, Montpellier, Nîmes, Narbonne...).

Pour certains départements, les familles sans domicile représentent un petit volume en valeur absolue, mais une part importante des ménages sans domicile en demande de logement social (Tarn-et-Garonne, Aude).

Parcours et profils de familles sans domicile

Des besoins qui s'expriment différemment selon les contextes territoriaux

- ✓ **Des pôles urbains** qui concentrent les besoins
 - Débutés du droit d'asile / Bidonvilles et squats
 - Engorgement des dispositifs

Les départements urbains (Hérault) et/ou caractérisés par la présence d'une métropole (Pyrénées-Orientales), font face à un nombre important de familles avec enfant(s) sans domicile et une tension importante sur le secteur de l'hébergement d'urgence et d'insertion

« Sur Montpellier, (il y a) des familles étrangères en squat, hébergées chez des tiers, à la rue, beaucoup de situations irrégulières, beaucoup de familles monoparentales. »

Sur l'Hérault, en 2020, **45% des demandes d'hébergement au 115 ont émané de personnes en famille. Sur l'insertion, le SIAO recense 586 familles avec enfant(s)** (aux trois-quarts des mères isolées), qui représentent 24% des demandeurs.

Sur les Pyrénées-Orientales, en 2020, sur 2584 ménages ayant réalisé une ou plusieurs demandes d'hébergement **au 115, 9% sont des familles avec enfants** (dont 6% des femmes seules avec enfants, souvent victimes de violence familiale). **Sur l'insertion, sur 687 dossiers reçus en 2020, 19% concernent des demandes avec des enfants dont 15% des femmes seules avec enfants.**

Des besoins qui s'expriment différemment selon les contextes territoriaux

- ✓ **Des pôles urbains** qui concentrent les besoins
 - Déboutés du droit d'asile / Bidonvilles et squats
 - Engorgement des dispositifs

- ✓ **Des secteurs ruraux** au sein desquels les situations sont plus rares
 - Meilleure prise en charge en amont
 - Et/ou difficultés de repérage ?

A l'instar des deux autres départements étudiés, le Lot et le Gers font face aux besoins relatifs aux femmes victimes de violences conjugales d'une part, et à ceux des déboutés du droit d'asile d'autre part, mais dans une proportion bien moindre. Les situations de familles sans domicile sont en effet pour la plupart identifiées et prises en charge en amont. Les acteurs émettent cependant l'hypothèse d'une sous-estimation des besoins à mettre en lien avec les problématiques de repérage et de non-recours.

« Les situations seront rares car elles seront prises plus en amont, à part les femmes victimes de violence (...) Ce qui pose question c'est toujours pareil : comme on a très peu de dispositifs dédiés aux familles, est-ce que c'est pour ça que les gens ne demandent pas ? »

D'après le SIAO du Lot, **seules 25 familles avec enfant(s) ont sollicité le 115 en 2020, dont 50% sont des femmes victimes de violence. Côté insertion, ce sont 20 familles qui ont sollicité le SIAO en 2020** (contre 34 en 2019). Parmi elles, **35% étaient des femmes victimes de violence.**

Des besoins qui s'expriment différemment selon les contextes territoriaux

- ✓ **Des pôles urbains** qui concentrent les besoins
 - Débutés du droit d'asile / Bidonvilles et squats
 - Engorgement des dispositifs

- ✓ **Des secteurs ruraux** au sein desquels les situations sont plus rares
 - Meilleure prise en charge en amont
 - Et/ou difficultés de repérage ?

- ✓ La question des besoins spécifiques relatifs aux **situations des femmes victimes de violences conjugales** est prégnante quel que soient les territoires

Sur l'ensemble des territoires, la question des besoins spécifiques relatifs aux situations des femmes victimes de violence apparaît ainsi prégnante, témoignant tout à la fois de l'ampleur du phénomène et de l'évolution des politiques publiques qui tendent à se déployer en direction de ces situations.

Les femmes victimes de violences conjugales

- ✓ **Des femmes « installées »**, victime de violences parfois depuis des années, jusqu'au point de rupture
 - Plutôt âgées de 40 ans et plus
 - Généralement insérées socialement et/ou professionnellement
 - Ayant vécu en couple
 - Avec parfois un départ de la région d'origine → déstabilisation plus forte

Bien que fragilisées par les violences qu'elles ont subies, ces femmes sont généralement plutôt insérées socialement et professionnellement, ce qui facilite leur réinsertion dans un logement autonome. **Pour certaines de ces femmes, l'éloignement du conjoint violent implique un départ de leur région d'origine.** L'arrivée dans une nouvelle région est synonyme de déstabilisation en termes d'emploi et de scolarisation des enfants. Ce déracinement forcé provoque un isolement social fragilisant ces femmes qui n'ont plus ou peu de ressources sur lesquelles s'appuyer.

« Le parcours lambda, c'est une femme de 40 ans avec enfants. Les violences se sont amplifiées et la femme reste en se disant que ça va changer. C'est beaucoup de femmes qui travaillent, c'est plus facile pour ces femmes-là de rebondir même s'il faut du temps. Elles ont une autonomie que les autres n'ont pas. »

Les femmes victimes de violences conjugales

- ✓ **Des femmes « installées »**, victime de violences parfois depuis des années, jusqu'au point de rupture
 - Plutôt âgées de 40 ans et plus
 - Généralement insérées socialement et/ou professionnellement
 - Ayant vécu en couple
 - Avec parfois un départ de la région d'origine → déstabilisation plus forte

- ✓ Des femmes pour qui la précarité induite par les violences et la fuite du domicile conjugal se double d'une **vulnérabilité sociale ou économique initiale**
 - Des femmes issues de parcours migratoire
 - En situation de dépendance économique forte
 - Problématiques liées au droit au séjour

Ces situations concernent notamment **les femmes en parcours migratoire**, arrivées sur le territoire dans le cadre d'un mariage arrangé ou pour rejoindre un compagnon « rencontré sur internet » dans l'espoir d'une vie meilleure. Isolées socialement et sans ressources économiques, ces femmes se retrouvent dans une position de vulnérabilité et de dépendance vis-à-vis du conjoint violent, les papiers pouvant par exemple être utilisés comme des instruments de menace ou de chantage.

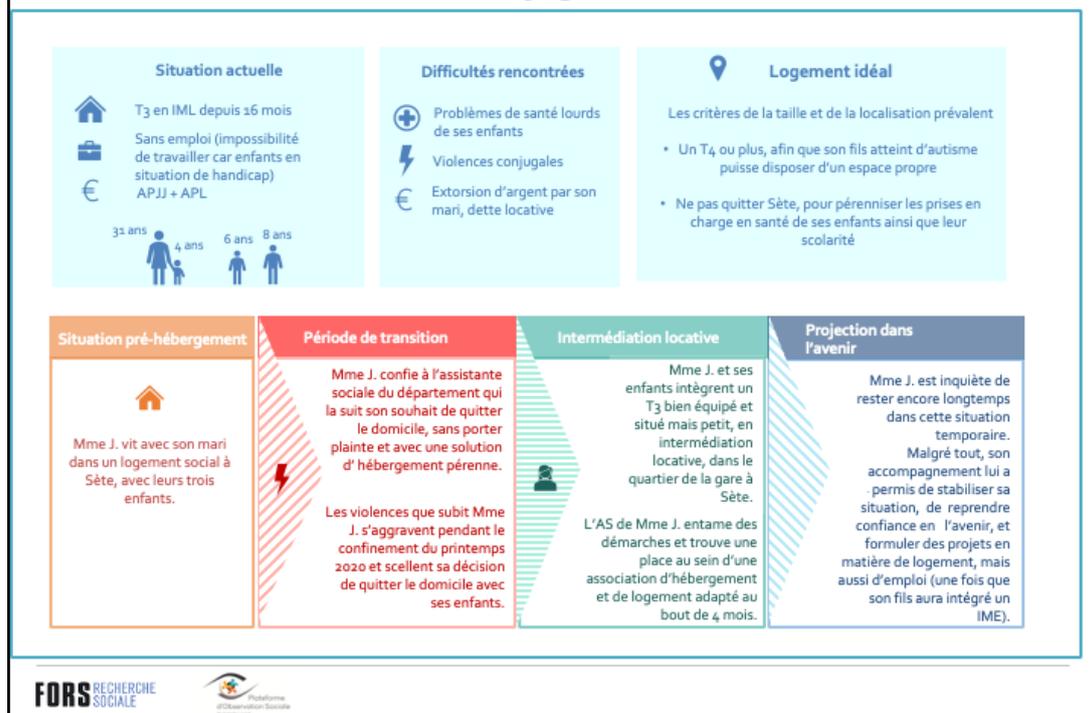
« Beaucoup sortent du domicile conjugal...Avec un parcours d'arrivée sur le territoire français avec un mariage contraint, elles découvrent la situation sur place. Elles sont isolées financièrement, socialement... Les violences prennent plusieurs formes. Elles sollicitent alors l'hébergement. »

Illustration : situation d'une femme victime de violences conjugales



Schématisation des éléments clé de la situation.....

Illustration : situation d'une femme victime de violences conjugales



..... complétés par les principales étapes du parcours.

Plusieurs illustrations de ce type figurent dans le rapport complet de l'étude, afin de représenter différentes monographies réalisées à partir des entretiens effectués auprès de familles sans abri.

Les familles en situation administrative complexe

- ✓ Des familles issues des parcours de demande d'asile (déboutées)
- ✓ ayant des démarches en cours pour une régularisation de leur situation, mais ne disposant pas de droits ouverts pour l'accès au logement
- ✓ « Bloquées » dans les structures d'hébergement d'urgence

Il s'agit plus fréquemment de couples avec enfant(s) présentant un ou plusieurs facteurs de vulnérabilité : grossesse avancée, problématiques de santé, enfant(s) en bas âge...

La majorité de ces familles arrive dans le circuit de l'hébergement d'urgence lorsqu'elles sont en fin de prise en charge dans les structures dédiées aux demandeurs d'asile (CADA, HUDA) parce que leur demande d'asile n'a pas abouti

En l'absence de perspectives d'ouverture de droits et de ressources à court/moyen terme, elles sont positionnées sur des places d'hébergement d'urgence, généralement à l'hôtel et dans de mauvaises conditions (absence de kitchenette, séparation des grandes familles dans plusieurs chambres...), parfois pendant plusieurs années.

D'autres situations...

- ✓ Des jeunes mères en rupture familiale après un parcours marqué par une prise en charge par l'ASE

« Des jeunes filles de 18-20 ans qui ont une première relation amoureuse avec un garçon peu mature, puis la violence s'installe. Elles sont en rupture avec leur famille, c'est des parcours avec des carences affectives. »



Plus à la marge, on retrouve de **jeunes mères ayant connu des parcours marqués par une prise en charge au sein de l'Aide Sociale à l'Enfance**, souvent en ruptures familiales ou éloignées du domicile parce qu'elles ont rejoint un compagnon. Ces jeunes femmes, parfois séparées du père de leurs enfants, se retrouvent isolées. Elles connaissent des périodes d'instabilité résidentielle qui contribuent à fragiliser leur situation et mettent à mal des parcours de formation ou d'insertion professionnelle engagés.

D'autres situations...

- ✓ Des jeunes mères en rupture familiale après un parcours marqué par une prise en charge par l'ASE
- ✓ Des familles modestes attirées par la région Occitanie dans l'espoir d'une « nouvelle vie »

« Des populations qui arrivent sur le département et qui quelques fois se trouvent dans des situations encore plus graves que celle qu'elles ont quitté. »



Certaines des familles rencontrées pour l'étude ont comme point commun **un certain attrait pour le Sud de la France**. Le départ de la région d'origine vers l'Occitanie peut être motivé par l'espoir d'y trouver un emploi et de meilleures conditions de vie.

Sans préparation, cette mobilité se solde pour certaines familles par des difficultés importantes. Une fois sur place, celles-ci peinent à trouver un logement en raison de l'indisponibilité de l'offre ou de la cherté des logements. L'éloignement du lieu de vie d'origine s'accompagne en outre d'une perte de repères et de ressources sociales ou financières.

D'autres situations...

- ✓ Des jeunes mères en rupture familiale après un parcours marqué par une prise en charge par l'ASE

- ✓ Des familles modestes attirées par la région Occitanie dans l'espoir d'une « nouvelle vie »

- ✓ Des familles vivant dans des formes d'habitat précaire et/ou aux modes de vie atypiques
 - Squats et bidonvilles autour des pôles urbains
 - Cabanisation, campings, péniches... en zone rurale ou littorale

Formes d'habitat précaire et/ou modes de vie atypiques

Les acteurs des différents départements relèvent également la présence de familles en bidonvilles (essentiellement des populations Roms), de gens du voyage, et parfois des phénomènes de cabanisation qui demeurent toutefois mal connus. Beaucoup de familles avec enfant(s) vivent également en squat. Ces familles n'ont généralement pas accès aux droits, vivent dans des conditions très précaires et sont soumises au risque d'expulsion.

D'autres situations...

- ✓ Des jeunes mères en rupture familiale après un parcours marqué par une prise en charge par l'ASE

- ✓ Des familles modestes attirées par la région Occitanie dans l'espoir d'une « nouvelle vie »

- ✓ Des familles vivant dans des formes d'habitat précaire et/ou aux modes de vie atypiques
 - Squats et bidonvilles autour des pôles urbains
 - Cabanisation, campings, péniches... en zone rurale ou littorale

- ✓ Les familles sans domicile suite à une expulsion locative

Les conséquences d'une expulsion locative

Ce profil est sans doute plus fréquent dans les départements les plus peuplés, les départements ruraux ayant plus de facilité à repérer et traiter les situations en amont de l'expulsion. Cependant, dans les départements ruraux, le petit nombre de bailleurs sociaux peut poser problème : le passé des familles est vite connu et complique leur relogement.

Besoins et aspirations des familles sans domicile

Ce que les familles expriment...

Un lieu où se (re)poser en toute sécurité et retisser des liens

Les familles expriment un fort besoin de :

- ✓ Sécurité
- ✓ Intimité
- ✓ Calme
- ✓ Ecoute et soutien moral
- ✓ Entraide

« Quand on veut se reconstruire, ce n'est pas le foyer dont on veut, avec des hommes, c'est de se retrouver au calme, avec des femmes. »



« Le fait d'être ici, c'est comme si je retrouvais une famille, elle m'a accueillie à bras ouverts, je suis heureuse d'être là, avec eux (...) Quand on arrive, (le plus important) c'est de sentir qu'on est écouté. »



La recherche de **stabilité et de sécurité** constitue l'un des principaux besoins exprimés. Ce temps de repos, de calme et de reconstruction est, tout particulièrement pour les femmes victimes de violences conjugales, parfois nécessaire avant de pouvoir à nouveau se projeter dans un logement autonome.

La recherche de sécurité s'incarne tout particulièrement dans le besoin de retrouver une intimité, dans un cadre favorisant l'entraide entre pairs. Les liens de solidarité tissés avec les autres femmes accueillies conjuguée à la présence rassurante des professionnels du secteur associatif jouent en effet un rôle non négligeable dans leur reconstruction :

Une stabilité et des conditions de vie décentes pour leurs enfants

- ✓ Stabilité du lieu de vie et de la scolarité
- ✓ Une chambre pour les enfants
- ✓ L'école, un lieu repère pour les familles
- ✓ Soutien à la parentalité ?

« J'ai eu beaucoup de déménagements dans ma vie. Je recherche de la stabilité pour les petites à termes »



« Mon fils son rêve c'est avoir sa chambre à soi, la chambre de petite sœur, son rêve commence comme ça »



L'enjeu de la stabilisation et de l'amélioration des conditions de vie des enfants demeure essentiel pour les familles comme pour les travailleurs sociaux.

L'école constitue à cet égard un espace de projection possible ainsi qu'un lieu où se développent des liens sociaux nécessaires au bien-être de l'enfant (et de leurs parents).

Certaines familles expriment plus largement un besoin de soutien à la parentalité, soutien qu'elle peuvent trouver auprès des professionnels mais aussi et surtout auprès de leurs pairs. Après avoir connu parfois de longs parcours institutionnels, certaines familles se montrent en effet réticentes à l'égard d'un accompagnement socio-éducatif jugé intrusif ou infantilisant

Du temps pour se reconstruire, un soutien dans les démarches administratives et une autonomie retrouvée

✓ Ouvrir les droits

« Ces premiers mois ont été très particuliers : on est dans l'urgence administrative et le troisième mois on est un peu plus prête à partir dans un logement autonome. »

✓ Se reconstruire



✓ Puis se projeter

« Tant que je n'ai pas résolu la problématique de mode de garde et du permis de conduire, j'ai un voile sur les yeux qui m'empêche de me projeter. »



Etre **soutenues administrativement dans leurs démarches d'ouverture de droits** (Sécurité Sociale, CAF, droit au séjour...). Ces démarches s'avèrent tout particulièrement longues et complexes pour les familles issues des parcours de demande d'asile. Elles constituent également une étape incontournable des parcours de reconstruction des femmes victimes de violences conjugales.

L'accompagnement vers le retour à l'emploi est une autre demande qui revient fréquemment. Travailler est considéré à la fois comme un levier de socialisation, de reconnaissance sociale mais également une nécessité pour accéder au logement. Les familles se heurtent cependant aux **problèmes de mode de garde et de mobilité**.

Un logement à soi et une fois pour toutes

- ✓ Un fort besoin de stabilité résidentielle pour les familles ayant connu parfois une succession de solutions d'hébergement

« Moi je veux m'installer une fois pour toutes. Surtout pour le travail pour être stable dans mon travail aussi, pour mes futurs projets. Je ne vais pas à chaque fois aller dans un relais provisoire, puis après dans un logement social, qu'on me donne un studio et qu'on me dise on va changer, et ça va trainer... »



- ✓ Un environnement calme à proximité des équipements et des services

« Il faut aussi qu'il y ait l'école [proche du logement], les transports, que ce soit pratique. Tant qu'il y a les transports ça me pose pas problème d'être en dehors du centre, au contraire. J'aime pas trop le centre de Montpellier, y a trop de monde. Je veux un endroit propre sécurisé. »



Avoir son logement à soi est un idéal à atteindre pour la plupart des familles rencontrées. La volonté de rejoindre un logement autonome peut se faire très pressante, comme l'exprime cette mère de deux enfants, victime de violences conjugales – « *les bailleurs devraient aller plus vite pour nous aider à nous loger (...)* Le jour où je serai heureuse, ce sera quand j'aurai enfin mon chez-moi à moi » - ou bien au contraire empreinte d'inquiétudes lorsque les traumatismes des violences subies et l'isolement social sont encore trop fort.

Surtout, il ressort **un fort besoin de stabilité résidentielle pour les familles ayant connu parfois une succession de solutions d'hébergement.**

Fragilisées par des parcours de vie, les familles souhaitent pouvoir se reconstruire dans **un environnement calme, accessible en transports en commun et/ou être situé à proximité des écoles, des services et des commerces de première nécessité.**

Enjeux et recommandations

30

L'ambition de la politique du « Logement d'abord » est précisément de développer des réponses adaptées à ces besoins identifiés par cette étude.

Une politique du Logement d'abord doit permettre **un accès rapide au logement sans conditions** pour des **publics sans logement ou qui risquent de le devenir** avec un **accompagnement adapté aux besoins et aux souhaits des personnes**

L'accès au logement doit être possible pour tous les publics en situation régulière, sans condition de comportement ni de ressources, avec une participation financière et un accompagnement modulés au regard des besoins de chacun.

Déployer un éventail de solutions dans une logique Logement d'Abord

Trois grands registres de recommandations

1. Des **solutions transitoires** pour accompagner des « moments de vie »
2. Un accès au **logement pérenne** facilité
3. Une **évolution des pratiques** d'accueil et d'accompagnement

Rappel des constats :

- Des conditions d'accueil et de prise en charge en hébergement inadaptées (manque d'intimité, éloignement des services et équipements, durée d'occupation précaire...) et facteur de rupture ou de fragilisation
- Des dispositifs d'accès direct au logement peu opérants et/ou en inadéquation avec les aspirations des familles (stabilité, intimité, calme, proximité des équipements et services, accessibilité)
 - Intermédiation locative sans bail glissant
 - Critères d'appréciation des refus d'attribution par les familles restrictifs
- Des moyens et pratiques d'accompagnement encore trop contraints

Le Logement d'Abord consiste à promouvoir un accès directement au logement autonome et pérenne, sans prérequis d'insertion, grâce à un accompagnement adapté et de qualité si la situation le nécessite

Répondre aux besoins des familles sans abri selon les principes du Logement d'Abord suppose de développer une offre de logements adaptés à leurs aspirations et à leur situation. Qu'elles aient connu un long parcours d'errance résidentielle ou subi une rupture d'hébergement brutale, les familles avec enfant(s) – essentiellement monoparentales – sont tout particulièrement attachées à retrouver sécurité et intimité dans un environnement qui facilite l'accès aux services et aux équipements socio-culturels.

Il s'agit également de veiller à développer un éventail de solutions qui réponde à la diversité des situations et de besoins en matière d'accompagnement.

1. Des solutions transitoires pour accompagner des « moments de vie »

- ✓ Déployer le **dispositif Alter** pour les familles en situation administrative complexe
- ✓ Maintenir **une offre en logements d'urgence mobilisable** rapidement en mobilisant l'Allocation Logement Temporaire
- ✓ Penser des **modes d'habitats semi-collectifs** pour favoriser le lien social et l'entraide

Parce qu'elles ne peuvent directement accéder au logement du fait de droits incomplets, les familles en situation administrative complexe nécessitent une prise en charge adaptée en termes de durée et d'accompagnement.

Dans le département de l'Hérault, la création du **dispositif Alter** vise les familles en situation administrative complexe pour lesquelles une régularisation est possible à moyen terme (24 mois environ). Ce dispositif comprenait, en 2020, 184 places (financées sur la ligne « hébergement d'urgence » du programme budgétaire de l'Etat dédié au sujet de l'hébergement captées dans un parc d'appartements géré par les associations mais éclaté en plusieurs localisations (appartements dénommés en « diffus »). Les familles disposent d'un accompagnement social et juridique pour favoriser la régularisation et préparer la sortie vers du logement pérenne :

« le travail d'accompagnement est axé essentiellement sur le droit au séjour, avec des travailleurs sociaux qui ont une vraie compétence sur la question des papiers »

Dans le cadre du Grenelle des violences faites aux femmes, il convient de promouvoir l'**Aide au Logement Temporaire** avec accompagnement plutôt que des solutions d'hébergement d'urgence mais en veillant à ce que les moyens d'accompagnement et de sécurisation locative soient adaptés

Pour certaines familles monoparentales, **les modes d'habitat semi-collectif**, à l'instar de ce qui peut être proposé en résidence sociale (ou dans les centres maternels ou parentaux en cas de difficultés liées à la parentalité), sembleraient pouvoir être développés. Leur intérêt est de proposer un logement meublé « prêt à habiter » et une redevance tout compris qui facilite l'entrée dans le logement tandis que des espaces collectifs contribuent à lutter contre l'isolement.

2. Un accès au logement pérenne facilité 1/2

- ✓ Développer les **baux glissants** afin de favoriser la pérennité des parcours des familles
- ✓ Rendre plus effectifs les **dispositifs de priorisation** des familles sans domicile dans l'accès au logement
- ✓ Affiner les **critères d'appréciation des refus** dans le sens d'une plus grande souplesse

Développer les baux glissants afin de favoriser la pérennité des parcours des familles. La sous-location avec bail glissant se situe en effet dans un entre-deux puisque de temporaire, l'occupation du logement vise à devenir pérenne avec le glissement de bail au nom du ménage qui devient alors locataire de droit commun. En évitant aux familles de changer de logement une fois que l'accompagnement social est terminé, le bail glissant favorise l'appropriation du logement et leur projection dans l'avenir.

Le parc social existant demeure une réponse importante mais insatisfaisante du fait notamment de la qualité des logements proposés comme des délais d'attente. A cet égard, il convient de travailler à **rendre plus effectifs les dispositifs de priorisation des familles sans domicile tout en travaillant à affiner les critères d'appréciation des refus dans le sens d'une plus grande souplesse.** En rassemblant l'ensemble des acteurs du logement (État, Département, maires, bailleurs sociaux, associations d'insertion par le logement, etc.) à l'échelle des EPCI, les **Conférences Intercommunales du Logement (CIL)** ont un rôle à jouer pour partager une réflexion relative à la notion de « proposition adaptée » aux situations des familles avec enfant(s) en situation de vulnérabilité.

La conférence intercommunale du logement (CIL), rendue obligatoire par la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté élabore les orientations en matière d'attributions, formalisées dans un document-cadre. Ces orientations sont soumises à l'approbation du préfet et du président de l'EPCI. Ces orientations sont déclinées dans une convention intercommunale d'attribution (CIA), créée par la loi égalité-citoyenneté, document contractuel et opérationnel qui porte sur les engagements

des principaux acteurs en matière d'attributions de logements sociaux.

2. Un accès au logement pérenne facilité (2/2)

- ✓ Mobiliser d'autres leviers pour compléter et **diversifier l'offre de logements très sociaux**

- ✓ **Le programme PLAI-Adaptés**

- ✓ **La Maîtrise d'Ouvrage d'Insertion**

Au-delà, il apparaît nécessaire de **mobiliser d'autres leviers pour compléter et diversifier l'offre de logements** en réponse aux besoins et aspirations des familles (en termes de coût et de localisation) :

En mobilisant le programme de **PLAI-adaptés** (Prêt Locatif Aidé d'Intégration pour les locataires en très grande précarité) dans le diffus (essentiellement mobilisés pour la production de résidences sociales jusqu'à présent) ;

En promouvant la **Maîtrise d'Ouvrage d'Insertion** pour produire une offre en logement d'insertion (avec un mode de gestion adaptée). Pour certains territoires dépourvus en logements sociaux notamment, ces opérations de petite taille, bien insérées dans le tissu urbain bénéficient d'un a priori positif de la part des élus locaux et une meilleure acceptabilité sociale de la part des habitants et ce d'autant plus qu'elles peuvent contribuer à la requalification du parc privé vacant et/ou dégradé dans les centres anciens.

3. Une évolution des pratiques d'accueil et d'accompagnement 1/2

- ✓ Mieux repérer et aller vers les familles sans domicile

Exemples :
le GIP Gers solidaire, les accueils de jour

- ✓ Promouvoir un accompagnement global et modulable



« Il y a un grand besoin de lien, de prendre du temps. Ce n'est pas vu comme quelque chose de productif alors que c'est important d'échanger avec autrui, de pouvoir favoriser ce lien social avec l'environnement (...) C'est un prérequis à tout, c'est dans la relation que les choses se font. »
(Travailleur social, association)

Il s'agit de travailler à **la mobilisation et à la coordination de l'ensemble des acteurs sociaux d'un territoire**, à commencer par les communes et les CCAS, souvent en première ligne pour identifier des situations de mal-logement, y compris celles plus atypiques (camping, bateaux, cabanisation, etc.) – à cet égard, l'intervention et le mode d'organisation du GIP Gers Solidaire mériteraient d'être essaimés sur d'autres départements . Il s'agit également de **créer ou développer les structures de type accueil de jour pour mieux répondre aux besoins des familles avec enfant(s)**

Le GIP s'est créé en 2019 autour de la **volonté de développer et d'améliorer les conditions d'accueil dans les centres de distribution d'aide alimentaire** du département du Gers. L'idée que l'aide alimentaire soit un vecteur d'inclusion sociale, de prévention santé et d'éducation des personnes défavorisées est au cœur du projet du GIP. Il rassemble, à l'échelle du département, différents acteurs publics, associatifs, sociaux et institutionnels de la solidarité : La Croix-Rouge française, le Secours Populaire, la Banque Alimentaire, le Secours Catholique, le Département, l'Union Départementale des CCAS et CIAS, et le CIAS du Grand Auch Cœur de Gascogne <https://www.gerssolidaire.org>

Une approche globale et adaptée de la situation des familles susceptible de prendre en compte l'ensemble de leurs besoins (éventuels) d'accompagnement (accès aux droits, parentalité, santé, insertion professionnelle, etc.) et qui s'attache à prendre en compte l'enfant en tant qu'individu à part entière et à réassurer / conforter les parents dans leur rôle. Cette approche globale nécessite la mobilisation d'un réseau d'acteurs et l'articulation des interventions.

3. Une évolution des pratiques d'accueil et d'accompagnement 2/2



- ✓ Promouvoir les **approches collectives**, les groupes de parole, l'entraide entre pairs

*« Il y a un grand besoin de lien, de prendre du temps. Ce n'est pas vu comme quelque chose de productif alors que c'est important d'échanger avec autrui, de pouvoir favoriser ce lien social avec l'environnement (...) C'est un prérequis à tout, c'est dans la relation que les choses se font. »
(Travailleur social, association)*

- ✓ Favoriser la **participation des familles**

Il s'agit de travailler à la **mobilisation et à la coordination de l'ensemble des acteurs sociaux d'un territoire**, à commencer par les communes et les CCAS, souvent en première ligne pour identifier des situations de mal-logement, y compris celles plus atypiques (camping, bateaux, cabanisation, etc.) – à cet égard, l'intervention et le mode d'organisation du GIP Gers Solidaire mériteraient d'être essayés sur d'autres départements . Il s'agit également de **créer ou développer les structures de type accueil de jour pour mieux répondre aux besoins des familles avec enfant(s)**

La **promotion d'actions collectives** – dont les **groupes de paroles** – qui permettent de sortir du face à face entre le travailleur social et la famille, qui valorisent les compétences des familles et promeuvent les relations de partage d'expérience et d'entraide.

De manière transversale et dans l'esprit des recommandations visant à valoriser et renouveler le travail social, il s'agit de travailler à **promouvoir la participation active des familles** à l'ensemble des décisions les concernant (au niveau individuel aussi bien que politique) en s'inspirant, par exemple, des **démarches de type « croisement des savoirs »** telles que proposées par ATD Quart Monde.

A votre écoute

Contacts

Juliette Baronnet
Responsable d'études

01 48 24 79 08
juliette.baronnet@fors-rs.com

FORS RECHERCHE
SOCIALE

69, rue La Fayette - 75009 PARIS
Tél. : 01 48 24 79 00
Fax : 01 48 24 79 01
E-mail : fors@fors-rs.com
www.fors-rs.com